



**Manuel à l'intention  
des administrateurs, conseillers et  
enseignants —  
ÉTUDES  
PROFESSIONNELLES  
ET TECHNOLOGIQUES**

**Annexe B**

**Définition des milieux  
d'apprentissage pour  
les ÉPT – Paramètres  
des domaines et cours**

**2005**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>OBJET</b> .....	B-3
<b>PARAMÈTRES DES DOMAINES ET DES COURS</b> .....	B-4
Installations et équipement .....	B-4
Sécurité .....	B-5
Compétences professionnelles.....	B-5
Possibilités d'accréditation.....	B-6
<b>AMÉNAGEMENT D'INSTALLATIONS À L'APPUI DES ÉPT</b> .....	B-7
Principes de planification .....	B-7
Lignes directrices pour la construction et la modernisation d'installations .....	B-7
<b>LES ÉPT EN CLASSE</b> .....	B-9
<b>EXPANSION DE L'ACCÈS AUX ÉPT</b> .....	B-10
Emploi des installations et de l'équipement.....	B-10
Emploi du télé-enseignement .....	B-10
<b>APPENDICES</b>	
Appendice 1 : Paramètres des domaines et des cours .....	B-11
Appendice 2 : Élaboration d'un plan d'amélioration des installations .....	B-137
Appendice 3 : Modèle de liste de contrôle pour la planification des installations.....	B-138
Appendice 4 : Les ÉPT sans laboratoire .....	B-140

*Les renseignements et recommandations que renferme la présente annexe sont d'ordre général et ne sauraient se substituer aux services et conseils professionnels nécessaires à une mise en œuvre efficace à l'échelle de l'école et du système scolaire.*

---

## OBJET

---

La présente annexe est destinée à aider les administrateurs du système scolaire, la direction de l'école et les enseignants à planifier la prestation de cours des ÉPT à l'école et dans la communauté. Elle offre un aperçu de ce qui constitue un milieu d'apprentissage convenable pour les divers domaines et cours des ÉPT, ainsi que des lignes directrices pour l'aménagement des installations nécessaires. L'école et l'autorité scolaire peuvent se servir de ces renseignements pour :

- décider des domaines et des cours à mettre à la disposition des élèves;
- organiser l'apprentissage :
  - en sélectionnant des sites appropriés à l'école et ailleurs,
  - en établissant un horaire d'utilisation des installations et de l'équipement qui maximise l'accès des élèves aux cours,
  - en déterminant les éléments de cours et les cours entiers pour lesquels le télé-enseignement peut être un moyen de prestation efficace;
- planifier des changements, dont la mise en œuvre peut supposer :
  - l'actualisation des installations et de l'équipement en usage,
  - la conception de nouvelles installations,
  - l'achat de nouvel équipement.

---

## PARAMÈTRES DES DOMAINES ET DES COURS★

---

Se reporter à l'appendice 1 :  
*Paramètres des domaines et  
des cours.*

On trouvera aux pages qui suivent les paramètres généraux établis pour l'enseignement des cours de chacun des domaines suivants des ÉPT :

- Agriculture
- Alimentation
- Design
- Électrotechnologies
- Énergie et mines
- Fabrication
- Faune
- Foresterie
- Gestion et marketing
- Logistique
- Mécanique
- Mode
- Santé communautaire
- Soins esthétiques
- Technologie des communications
- Technologies de la construction
- Traitement de l'information

Chaque ensemble de paramètres décrit les caractéristiques essentielles du milieu à aménager pour favoriser un bon apprentissage. Il donne :

- des renseignements généraux sur les installations, l'équipement, les mesures de sécurité et les compétences professionnelles à prévoir, de même que les possibilités d'accréditation existant dans chaque domaine;
- les exigences précises, ainsi que des recommandations, en ce qui concerne les installations, l'équipement et les compétences professionnelles nécessaires à chaque cours et les possibilités d'accréditation qui existent.

Les paramètres indiqués s'appliquent aux cours donnés à l'école et dans le cadre d'un apprentissage hors campus. En général, les exigences de prestation des cours sont plus nombreuses aux niveaux intermédiaire et avancé qu'au niveau introduction.

### INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENT

Les paramètres font mention d'installations et d'équipement spécialisés pour la prestation d'un cours, lorsque leur utilisation est recommandée pour :

- mener à un ou plusieurs des résultats d'apprentissage recherchés;
- assurer le niveau de sécurité approprié;
- favoriser les possibilités d'accréditation ou l'articulation du cours avec des programmes de formation postsecondaire.

\* Ne comprend que les domaines des ÉPT exigeant des installations, de l'équipement ou des compétences professionnelles spécialisés.

Dans certains cas, les installations et l'équipement indiqués sont considérés comme nécessaires à la réalisation des résultats recherchés; dans d'autres, ils sont jugés d'emploi facultatif pour assurer un milieu d'apprentissage propice. Lorsqu'il y a lieu, les paramètres précisent également les exigences relatives aux installations et à l'équipement requis pour la mise en œuvre de programmes à caractère commercial, notamment dans le domaine de l'alimentation.

## SÉCURITÉ

Se reporter à l'annexe C : *La santé et la sécurité dans le contexte des ÉPT.*

Les paramètres des domaines et des cours comportent en outre des lignes directrices générales pour la création d'un milieu d'apprentissage et d'enseignement sûr. Ces lignes directrices sont centrées sur la sensibilisation à la sécurité et la mise en pratique des règles de sécurité. Elles indiquent au besoin les éléments précis qui doivent être en place pour garantir un apprentissage sans risque.

**Les recommandations offertes en ce qui a trait à la sécurité et à la gestion des risques sont d'ordre général et ne sauraient, en aucune façon, se substituer aux conseils d'experts dans des cas précis.**

## COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Lorsqu'un cours suppose des compétences techniques ou des mesures de sécurité qui débordent les compétences professionnelles du titulaire d'un simple brevet d'enseignement, les paramètres du cours le précisent. C'est le cas, entre autres, lorsque le responsable du cours devrait détenir :

- un titre de compétence précis attribué par le secteur des affaires, un secteur industriel, l'administration publique ou un organisme communautaire, ex. : certificat de compagnon, certificat de formateur Alberta Best ou certificat de secourisme;
- une attestation de réussite à un programme de formation spécialisée ou son équivalent, ex. : cours ou atelier d'un institut technique, d'un collège ou d'une université.

Ces compétences professionnelles complémentaires sont tantôt obligatoires, notamment lorsque l'apprentissage présente manifestement des dangers pour les élèves, tantôt recommandées en raison de circonstances particulières, telles la prestation d'un service au public ou l'admissibilité des élèves à un titre de compétence.

## **POSSIBILITÉS D'ACCRÉDITATION**

Se reporter à l'annexe E :  
*Planification de la transition  
des ÉPT vers des études  
postsecondaires et vers le  
marché du travail.*

Les paramètres de cours indiquent en outre les cours qui offrent à l'élève la possibilité de faire reconnaître une partie ou la totalité de ses acquis sur le marché du travail ou par des établissements d'enseignement postsecondaire. En pareil cas, un organisme indépendant de l'école produit une attestation écrite de la maîtrise de compétences particulières par l'élève.

Les possibilités d'accréditation ne se limitent pas à celles qu'indiquent les paramètres de cours et dépendent des ressources disponibles dans la localité et dans les communautés avoisinantes. L'école pourrait se servir des renseignements fournis pour faire des recherches plus poussées à ce propos et planifier les cours qu'elle offrira aux élèves.

---

## AMÉNAGEMENT D'INSTALLATIONS À L'APPUI DES ÉPT

---

L'aménagement d'installations propices aux ÉPT suppose la collaboration des enseignants, des administrateurs, des élèves et de la communauté. Les décisions relatives aux installations et à l'équipement doivent tenir compte des besoins des élèves, du programme d'études et des possibilités d'études plus poussées et d'emploi.

Quiconque doit planifier la construction de nouvelles installations ou la rénovation d'installations existantes devrait communiquer avec le Ministère de l'infrastructure pour obtenir les lignes directrices établies quant à l'aménagement d'installations à l'appui des ÉPT.

### PRINCIPES DE PLANIFICATION

Se reporter à l'appendice 2 :  
*Élaboration d'un plan  
d'amélioration des  
installations.*

La planification des installations des ÉPT au niveau de l'école ou de l'autorité scolaire devrait tenir compte des points suivants :

- sécurité des élèves et du personnel et protection de l'environnement;
- prestation d'installations et d'un espace qui favorisent la réalisation des résultats d'apprentissage recherchés;
- adaptabilité des installations, à savoir facilité avec laquelle on pourrait les modifier au besoin;
- polyvalence des installations, à savoir adaptabilité à des styles d'apprentissage et méthodes d'enseignement variés;
- expansion de l'accès à des cours et à des programmes scolaires grâce à des partenariats avec la communauté et à l'apprentissage hors campus;
- tendances démographiques concernant l'utilisation à long terme des installations.

### LIGNES DIRECTRICES POUR LA CONSTRUCTION ET LA MODERNISATION D'INSTALLATIONS

L'enseignement et l'apprentissage des ÉPT étant axés sur l'élève et nécessitant des ressources très variées, les installations devraient permettre de répondre à un assortiment des besoins des élèves et de la communauté. Les locaux employés devraient être plus spacieux et plus polyvalents. On peut subdiviser des locaux plus spacieux en postes de travail, centres de recherche, centres informatiques et salles de rencontre, de manière qu'ils conviennent au travail en autonomie et en groupe dans divers secteurs des ÉPT. L'expansion du programme des ÉPT pourrait par ailleurs amener les élèves à passer plus de temps à l'extérieur de l'école, à utiliser des ressources qui se trouvent dans la communauté.

Se reporter à l'appendice 3 :  
*Modèle de liste de contrôle  
pour la planification des  
installations.*

Voici la démarche recommandée pour planifier la construction de nouvelles installations ou la modernisation d'installations existantes au niveau de l'école :

- définir les buts précis visés, en s'assurant qu'ils concordent avec la mission de l'école et de l'autorité scolaire, les besoins des élèves et les ressources locales;
- déterminer les domaines et les cours des ÉPT qui seront offerts par l'école ou à l'école;
- faire l'inventaire des locaux disponibles à l'école et dans la communauté dont on pourrait se servir tels quels pour atteindre les buts visés et offrir des domaines et des cours des ÉPT;
- déterminer les locaux supplémentaires dont on peut avoir besoin pour atteindre les buts visés et offrir des domaines et des cours des ÉPT;
- tenir compte de la proximité des locaux d'enseignement les uns par rapport aux autres et de la façon dont ils seront vraisemblablement employés par les enseignants et les élèves;
- cerner les travaux de menuiserie, le mobilier, l'équipement et les services nécessaires à la prestation des apprentissages envisagés;
- déterminer les caractéristiques ambiantes qui sont importantes pour assurer le milieu d'apprentissage qui convient.

---

## LES ÉPT EN CLASSE

---

Se reporter à l'appendice 4 :  
*Les ÉPT sans laboratoire.*

Si de nombreux cours des ÉPT ne peuvent être offerts avec efficacité sans que l'élève n'ait accès à un apprentissage pratique soit en laboratoire, soit en milieu de travail, d'autres sont de nature plus théorique et peuvent aisément se donner en classe. Ces cours supposent qu'on ait accès au matériel pédagogique et didactique approprié et peuvent également exiger que les élèves :

- acquièrent une expérience pratique par le biais de sorties éducatives;
- effectuent des simulations par ordinateur et emploient d'autres logiciels multimédias.

---

## EXPANSION DE L'ACCÈS AUX ÉPT

---

On peut accroître considérablement l'accès des élèves au programme des ÉPT en veillant à un emploi efficace des installations et de l'équipement et en tirant avantage d'autres moyens de prestation, à l'école et ailleurs. Les questions qui suivent visent à aider à dépister les moyens d'accroître la prestation des cours.

### EMPLOI DES INSTALLATIONS ET DE L'ÉQUIPEMENT

Quels sont les cours offerts à l'heure actuelle?

*Il se peut qu'une installation particulière puisse appuyer la prestation de cours d'autres domaines que ceux qu'on envisage en ÉPT.*

Quels autres cours pourraient être offerts :

- ici?
- dans une installation voisine?

Le soutien technique existant est-il adéquat?

*Les enseignants qui doivent passer beaucoup de temps à installer, entretenir et réparer le matériel sont souvent incapables de mettre le temps qu'il faudrait à organiser l'apprentissage, travailler directement avec les élèves et évaluer les compétences des élèves.*

Y a-t-il des installations et de l'équipement auxquels on pourrait avoir accès :

- dans la communauté, grâce au concours d'une entreprise ou de l'industrie?
- par l'entremise d'écoles ou des autorités scolaires des environs, d'établissements d'enseignement postsecondaire ou d'autres partenaires?

### EMPLOI DU TÉLÉ-ENSEIGNEMENT

Les technologies de l'information, des communications et du multimédia peuvent offrir un autre moyen efficace d'accroître l'accès à divers cours des ÉPT pertinents pour tous les élèves.

Pourrait-on avoir recours au télé-enseignement pour :

- aider les élèves à apprendre des concepts difficiles?
- offrir des cours dans des régions où il n'y a pas d'enseignants ayant les compétences nécessaires?

Le télé-enseignement peut constituer un outil de valeur pour accroître l'accès à certains des cours des ÉPT. Toutefois, il faut sélectionner avec soin les cours donnés de cette façon. Beaucoup de cours des ÉPT sont centrés sur l'acquisition de compétences pour le milieu de travail et supposent que l'élève fasse un lien entre la théorie et la pratique dans un contexte réel. *Ces cours ne peuvent être offerts de façon valable, à moins que l'élève n'ait accès à un apprentissage pratique, soit en laboratoire, soit en milieu de travail sous la direction de personnes ayant les compétences techniques nécessaires.*



## Élaboration d'un plan d'amélioration des installations

La liste qui suit indique ce qu'on pourrait qualifier des huit grandes étapes de l'élaboration d'un plan d'amélioration des installations pour les ÉPT, ainsi que les tâches qu'elles supposent. L'ordre séquentiel dans lequel apparaissent les étapes et les tâches peut être modifié selon les besoins locaux.

### Étape 1 : Définir les buts visés

- indiquer les domaines à offrir
- délimiter la portée du projet
- examiner les facteurs externes à respecter, ex. : les considérations économiques et politiques

### Étape 2 : Constituer un comité consultatif

- repérer les candidats possibles
- tenir compte de tous les intervenants
- évaluer les qualités des candidats
- déterminer la participation et le pouvoir décisionnel du personnel
- dresser un plan de communications

### Étape 3 : Cerner les besoins du programme

- faire une évaluation des besoins
- confirmer les domaines et cours à offrir
- déterminer les modifications à apporter aux installations et à l'équipement
- obtenir un appui de principe

### Étape 4 : Établir le calendrier du projet

- fixer les jalons et les échéances du projet
- arrêter un calendrier de planification et de mise à exécution
- confirmer le programme proposé avec le personnel de l'école

### Étape 5 : Achever la planification

- examiner l'équipement et le matériel existants
- arrêter les besoins de matériel et d'équipement additionnels
- proposer un budget détaillé

### Étape 5 : Achever la planification (suite)

- voir quelles sont les sources de financement possibles
- parachever le plan de rénovation
- confirmer le plan avec la direction de l'école et l'administration de l'autorité scolaire
- préparer des présentations officielles

### Étape 6 : Présenter le plan aux autorités

- obtenir l'appui des principaux intervenants, ex. : comité consultatif, directeur de l'école
- présenter le plan à la direction de l'école et de l'autorité scolaire
- modifier le plan, le calendrier et le budget s'il y a lieu
- obtenir l'approbation officielle
- présenter une demande de financement

### Étape 7 : Mettre le plan à exécution

- améliorer le programme et les installations conformément au plan établi
- suivre et évaluer la mise à exécution
- adapter et modifier le plan au besoin

### Étape 8 : Faire un suivi récapitulatif

- examiner, avec les autorités scolaires, les améliorations apportées
- comparer les résultats obtenus au plan initial
- arrêter un plan de sécurité et un programme d'entretien
- établir un plan stratégique afin de poursuivre les améliorations

## Modèle de liste de contrôle pour la planification des installations

La liste de contrôle qui suit peut être modifiée pour assurer la planification d’installations qui rehaussent l’enseignement, l’apprentissage et la sécurité dans le contexte des ÉPT.

<b>Définition des besoins</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
• A-t-on fait une évaluation des besoins?	_____	_____
• A-t-on planifié comment parvenir aux résultats d’apprentissage souhaités?	_____	_____
• Peut-on obtenir ces résultats à l’aide des ressources existantes à l’école?	_____	_____
• Y a-t-il dans la collectivité des ressources qui répondent à ces besoins?	_____	_____
• La modernisation des installations de l’école permettra-t-elle de répondre aux besoins?	_____	_____
• A-t-on besoin de nouveaux locaux?	_____	_____
<b>Élaboration du concept</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
• A-t-on obtenu le point de vue de la communauté, des élèves, du personnel, du milieu des affaires, de l’industrie, d’organismes extérieurs et de l’administration publique locale?	_____	_____
• A-t-on communiqué avec d’autres écoles ou conseils scolaires?	_____	_____
• A-t-on discuté du projet avec les enseignants, les administrateurs et les membres du conseil local?	_____	_____
• A-t-on discuté du projet avec des experts-conseils indépendants?	_____	_____
• Les laboratoires et postes de travail ressemblent-ils à ceux qu’on trouve dans les secteurs professionnels représentés?	_____	_____
• Y a-t-il lieu d’avoir directement accès à l’extérieur pour la prestation d’un service au public ou la livraison de matériaux?	_____	_____
• A-t-on tenu compte des rapports entre les espaces prévus à l’intérieur et à l’extérieur de l’installation?	_____	_____
• Y a-t-il une façon logique d’organiser l’enseignement et la gestion du laboratoire afin de ménager assez d’espace à la fois pour un enseignement personnalisé et un enseignement collectif?	_____	_____
• Y a-t-il de l’espace pour un poste de travail réservé à l’instructeur?	_____	_____
• Y a-t-il un centre de ressources pédagogiques ou conviendrait-il d’en établir un?	_____	_____
• A-t-on prévu assez de postes de travail pour les élèves?	_____	_____
• A-t-on discuté des possibilités d’intégration du programme d’études?	_____	_____
• A-t-on tenu compte de l’accessibilité de l’installation pour tous les élèves, y compris les handicapés?	_____	_____
• Est-ce, dans l’ensemble, un milieu sûr?	_____	_____
<b>Ameublement et équipement</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
• Emploiera-t-on un mobilier et des armoires modulaires?	_____	_____
• Prévoit-on utiliser autant que possible des éléments modulaires mobiles?	_____	_____
• Les surfaces de travail et le revêtement de plancher conviennent-ils aux activités projetées?	_____	_____

**Ameublement et équipement (suite)**

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
• Les aires de préparation, de fabrication et de montage sont-elles adéquates?	_____	_____
• A-t-on prévu assez de tableaux blancs, de tableaux d’affichage, de tableaux de présentation et d’écrans de projection?	_____	_____
• Y a-t-il un espace où exposer les ouvrages tridimensionnels?	_____	_____
• Y a-t-il assez de rangement pour l’équipement, le matériel pédagogique et les fournitures?	_____	_____
• Y a-t-il des casiers pour tous les élèves?	_____	_____
• Y a-t-il assez de prises de courant, de sorties d’eau, de sorties de gaz, etc.?	_____	_____
• A-t-on déterminé la marque, le modèle et les accessoires de l’équipement à utiliser, et l’espace et l’alimentation électrique qu’il faut prévoir?	_____	_____
• A-t-on pris les moyens d’assurer l’évacuation des fumées, la ventilation, l’isolement acoustique et l’éclairage nécessaires?	_____	_____
• A-t-on prévu le nécessaire pour l’emploi du multimédia, ex. : son, commande de l’éclairage?	_____	_____
• A-t-on produit un schéma de la disposition de l’ameublement et de l’équipement dans les postes de travail (tant individuels que collectifs)?	_____	_____
• L’équipement et les fournitures sont-ils adéquats pour les tâches indiquées dans le contexte du programme?	_____	_____
• Respecte-t-on la réglementation fédérale, provinciale et locale en matière de sécurité et d’hygiène?	_____	_____
• Y a-t-il assez d’espace entre les postes de travail et les divers éléments d’équipement pour qu’on puisse circuler en toute sécurité?	_____	_____
• Est-ce, dans l’ensemble, un milieu sûr?	_____	_____

**Ambiance**

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
• Le choix de couleurs contribue-t-il au bien-être physique et mental des élèves et du personnel?	_____	_____
• L’éclairage naturel et en spectrum continu est-il suffisant?	_____	_____
• Les murs, le plafond et le plancher sont-ils durables et attrayants?	_____	_____
• Y a-t-il des endroits où travailler en petits groupes?	_____	_____
• Y a-t-il des endroits tranquilles où les élèves peuvent se retirer pour réfléchir?	_____	_____
• Y a-t-il un endroit bien en vue et accueillant pour le « client », où la collectivité peut communiquer avec l’école?	_____	_____

## Les ÉPT sans laboratoire

Le tableau qui suit vise à aider les écoles à déterminer quels cours des ÉPT peuvent être offerts dans une classe ordinaire. Pour satisfaire aux normes du programme d'études et aux normes d'évaluation dans le cadre d'un cours donné, les élèves doivent avoir accès à des ressources didactiques et pédagogiques appropriées. De plus, il peut être nécessaire de leur ménager des occasions d'acquérir de l'expérience pratique, notamment au moyen de sorties éducatives, de simulations par ordinateur ou de l'utilisation d'autres logiciels multimédias.

DOMAINE	NIVEAU INTRODUCTION	NIVEAU INTERMÉDIAIRE	NIVEAU AVANCÉ
<b>Adaptation au travail</b>	CTR1010, 1110, 1120, 1210	CTR2010, 2020, 2030, 2110, 2120, 2130, 2140, 2150, 2210	CTR3010, 3020, 3030, 3110, 3120, 3130, 3150, 3210
<b>Agriculture</b>	AGR1010, 1060, 1090, 1110	AGR2050, 2090	AGR3010, 3050, 3090, 3110, 3130
<b>Design</b>		DES2060	DES3170, 3180
<b>Droit</b>	LGS1010, 1020	LGS2010, 2020, 2030, 2050	LGS3010, 3020, 3040, 3050, 3060, 3070, 3080
<b>Électrotechnologies</b>	ELT1050	ELT2050, 2060, 2070, 2080	ELT3110
<b>Énergie et mines</b>	ENM1010, 1100	ENM2010, 2080, 2100	ENM3010, 3050, 3080, 3100
<b>Entreprise et innovation</b>	ENT1010, 1020	ENT2010, 2020, 2030, 2040	ENT3010, 3020
<b>Fabrication</b>		FAB2020	
<b>Faune</b>	WLD1010, 1020, 1050	WLD2020, 2040, 2060, 2090	WLD3020, 3050, 3060, 3090
<b>Foresterie</b>	FOR1010, 1020, 1100	FOR2010, 2030, 2070, 2100, 2120	FOR3010, 3060, 3070, 3080, 3120
<b>Gestion des finances</b>	FIN1010, 1020, 1030	FIN2010, 2020, 2030, 2050	FIN3010, 3020, 3030, 3040, 3060, 3070
<b>Gestion et marketing</b>	MAM1010, 1020	MAM2010, 2030, 2040, 2080	MAM3010, 3020, 3030, 3040, 3050, 3060
<b>Logistique</b>	LOG1010		
<b>Mécanique</b>			MEC3010, 3080
<b>Mode</b>	FAS1070	FAS2010, 2020, 2040, 2140	FAS3010, 3070, 3140
<b>Santé communautaire</b>	CMH1010, 1040, 1050, 1080	CMH2010, 2030, 2050, 2070, 2080, 2090, 2100, 2110, 2120, 2130	CMH3010, 3020, 3030, 3040, 3050, 3070, 3080, 3090, 3100, 3110, 3120, 3130
<b>Technologie des communications</b>	COM1010, 1020, 1030	COM2010, 2020, 2030	COM3010, 3020, 3030
<b>Technologies de la construction</b>		CON2190	CON3080, 3110
<b>Tourisme</b>	TOU1010, 1020, 1030, 1040, 1050, 1060, 1070	TOU2010, 2050, 2060, 2070, 2080, 2090, 2100	TOU3030, 3040, 3050, 3060, 3080, 3090, 3100, 3110